



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteauevieux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 27 Février 2026

---

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 27 Février à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 23 Février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, GUYOT-MICHEL Gaëlle, Patrice GRANGE, Adrien JACQUET

**EXCUSÉE** : Ghislaine DIDIER

**ABSENTS** : Christophe DUMAS, Séverine LE SCOUR SOTIN

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Elodie GEY **est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibérations :
  - n°2026-07 : Budget communal - Vote du compte de gestion 2025
  - n°2026-08 : Budget communal - Vote du compte administratif 2025
  - n°2026-09 : Budget communal - Vote de l'affectation du résultat 2025
  - n°2026-10 : Budget communal - Vote du budget primitif 2026
  - n°2026-11 : Budget communal - Vote des 3 taxes 2026
  - n°2026-12 : Subventions aux associations 2026
  - n°2026-13 : Approbation de 'avenant à la convention du Service mutualisé « Energie et Bâtiment » pour les communes situées sur la partie rhodanienne des Monts du lyonnais
  - n°2026-14 : Approbation de la remise en service de l'éclairage public durant la nuit suite à la mise en place de nouveaux luminaires LED
  - n°2026-15 : DIA parcelles D883 - D884
  - n°2026-16 : Constitution d'une convention de servitude de passage pour la sortie de secours de la Halle des Têtes Plattes
- Questions diverses
- Tour de table

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 nouvelle délibération à l'ordre du jour :

- n°2026-017 : Achat de la parcelle D223 appartenant à la SCI VHL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 Janvier 2026.

**Délibération n°2026-007 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2025**

Lucien DERFEUILLE expose les résultats du Compte de Gestion 2025 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de Fonctionnement :	791 409.66 €
Dépenses de Fonctionnement :	599 557.71 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	191 851.95 €
Excédent antérieur cumulé :	100 033.71 €

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 291 885.66 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'Investissement :	695 595.23 €
Dépenses d'Investissement :	718 297.90 €
Résultat de l'exercice : Déficit de	- 22 702.67 €
Excédent antérieur cumulé :	164 029.69 €

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 141 327.02 €

Ces résultats sont en accord avec le Compte Administratif, dressé par Monsieur le Maire, pour la même gestion. Après avoir entendu les résultats de l'année 2025, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le Compte de Gestion du Comptable du Trésor du Budget Communal pour l'exercice 2025.

**Délibération n°2026-008 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Lucien DERFEUILLE expose les résultats du Compte administratif 2025 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de Fonctionnement :	791 409.66 €
Dépenses de Fonctionnement :	599 557.71 €
Résultat de l'exercice : Excédent de	191 851.95 €
Excédent antérieur cumulé :	100 033.71 €

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 291 885.66 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'Investissement :	695 595.23 €
Dépenses d'Investissement :	718 297.90 €
Résultat de l'exercice : Déficit de	- 22 702.67 €
Excédent antérieur cumulé :	164 029.69 €

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent de 141 327.02 €

Ces résultats sont en accord avec le Compte Administratif, dressé par Monsieur le Maire, pour la même gestion. Après avoir entendu les résultats de l'année 2025, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le Compte Administratif du Budget Communal pour l'exercice 2025.

**Délibération n°2026-009 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

En accord avec le Trésorier de la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats de clôture de 2025 :

**BUDGET COMMUNAL**

**Section de fonctionnement :**

Résultat 2025 cumulé avec les années antérieures : **excédent de 291 885.66 €**

**Section d'investissement :**

Résultat 2025 cumulé avec les années antérieures : **excédent de 141 327.02 €**

Les excédents seront répartis comme suit au budget primitif COMMUNAL 2026 :

En section de fonctionnement en recette du compte 002 pour	100 000.00 €
En section d'investissement en recette du compte 1068 pour	191 885.66 €
En section d'investissement en recette du compte 001 pour	141 327.02 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** à l'unanimité d'accepter l'affectation du résultat de clôture 2025 comme indiqué ci-dessus.

#### **Délibération n°2026-010 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026**

Monsieur le Maire expose les résultats du Budget Primitif 2026 :

Section de Fonctionnement :	817 024.00 €
Section d'Investissement :	906 063.98€

Après avoir entendu les propositions budgétaires de l'exercice 2026, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif communal de l'année 2026.

#### **Délibération n°2026-011 : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES – ANNEE 2026**

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle les taux et bases de l'année 2025

	TAUX 2025	Bases prévisionnelle 2025	Produit attendu 2025
Foncier bâti	30.65 %	727 700	223 040
Foncier non bâti	48.49 %	55 700	27 009
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.21 %	56 600	10 307
		<b>TOTAL PRODUIT</b>	<b>260 356</b>

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

	TAUX 2026	Bases prévisionnelle 2026	Produit attendu 2026
Foncier bâti	30.65 %	727 700	223 040
Foncier non bâti	48.49 %	55 700	27 009
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.21 %	56 600	10 307
		<b>TOTAL PRODUIT</b>	<b>260 356</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le taux des taxes telles que proposées ci-dessous :

	TAUX 2026
Foncier bâti	30.65 %
Foncier non bâti	48.49 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.21 %

#### **Délibération n°2026-012 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste des associations qui ont réalisé une demande de subvention pour l'année 2026 et rappelle les critères d'attribution décidés par la commission finances pour les associations extérieures à la commune : L'association doit se situer dans les départements du Rhône ou de la Loire et être cantonale, les habitants de la commune bénéficient du service, la taille de l'association, la commune privilégie les associations à taille humaine, les associations œuvrant dans la santé et l'alimentaire, Ecole : 50.00 € par élève de la commune, 500.00 € maximum sur l'année, exception pour l'aide internationale si l'association permet aux gens de développer leur pays.

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE EN 2025	DEMANDE EN 2026	MONTANT DEMANDE EN 2026	MONTANT ALLOUE EN 2026
Bibliothèque	1 800.00 €	OUI	1800.00 €	1 800.00 €
OGECE ST MARTIN EN HAUT	21 408.64 €	OUI	30 603.54 €	30 603.54 €
US Des Monts (stage de Pâques)	200.00 €	NON	... €	200.00 €
Amicale Laïque et APEL - Spectacle de Noël	500.00 €	OUI	600.00 €	600.00 €
Ecole publique - Voyage scolaire (enfants du CP au CM2 9.00€ par élève, 29 élèves)	297.00 €	OUI	261.00 €	290.00 €
Ecole privée - Voyage scolaire (enfants du CP au CM2 9.00€ par élève, 22 élèves)	198.00 €	OUI	198.00 €	220.00 €
LES BAMBANES	250.00 €	NON	.... €	250.00 €
Amicale Boules des Terreaux	500.00 €	OUI	... €	1 000.00 €
Amicale Boules des Terreaux (travaux terrain boules)	772.50 €	NON	0.00 €	772.50 €
CFA du Roannais (1élève)	0.00 €	OUI	60.00 €	60.00 €
MFR de ANSE (1 élève)	50.00 €	NON	... €	60.00 €
Lycée Agricole Privé Etienne Gauthier - Ressins (2 élèves)	100.00 €	NON	... €	120.00 €
L'HIRONDELLE (Centre soins des oiseaux)	300.00 €	OUI	pas de montant	500.00 €
BUHL Basket Union Haut Lyonnais (5 jeunes)	150.00 €	OUI	pas de montant	200.00 €
Rugby Des Monts (RDM), (1 personne)	0.00 €	OUI	pas de montant	50.00 €
Les Restaurants du Cœur	300.00 €	OUI	pas de montant	300.00 €
ADAPEI du Rhône	500.00 €	OUI	pas de montant	500.00 €
AHML (Ass. des Handicapés des Monts du Lyonnais affiliée Adapei 69))	0.00 €	OUI	pas de montant	200.00 €
AFSEP (Ass Française des Sclérosés en plaques)	200.00 €	NON	... €	200.00 €
AFM TELETHON	100.00 €	OUI	pas de montant	100.00 €
Parc zoologique de Saint Martin la Plaine - Association TONGA	0.00 €	OUI	pas de montant	500.00 €

Ces dépenses seront affectées à l'article 65748.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** l'attribution des subventions ci-dessus référencées, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires.

**Délibération n°2026-013 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU SERVICE MUTUALISÉ « ÉNERGIE & BATIMENT » POUR LES COMMUNES SITUÉES SUR LA PARTIE RHODANIENNE DU TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et que la commune de Sainte Catherine a pris une délibération pour adhérer au service lors du conseil municipal du 26 Septembre 2025.

Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. A ce titre, des conventions d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » ont été signées.

Il s'avère que la convention susnommée doit être modifiée notamment sur le montant et les modalités de cotisation, la durée de la convention

Il est donc proposé aux parties la signature d'un avenant n° 1.

Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants et détaillé en annexe de l'avenant ci-joint. Pour la commune de Sainte Catherine, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 801.60 €. Monsieur le Maire propose d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » et il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition, après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité** de poursuivre l'adhésion au service Energie & Bâtiment porté par la CCMDL et valide la proposition d'avenant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant, **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution et de la poursuite de la présente délibération.

#### **Délibération n°2026-14 : APPROBATION DU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE SUITE À LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX LUNIMAIRES LED**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2011-043 du 17 Juin 2011, et afin de réaliser des économies substantielles, le Conseil Municipal décidait de l'extinction de l'éclairage public de 24h à 6h du matin sur les rues centrales.

Suite à l'installation de nouvelles horloges astronomiques, le Conseil Municipal avait modifié, par délibération n°2018-073 du 16 Novembre 2018, les horaires et les lieux ; à savoir extinction de 23h à 6h sur la totalité du village. Monsieur le Maire informe qu'avec l'accompagnement du SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône), la Commune va s'engager dans une démarche performancielle pour un éclairage public raisonné et intelligent, plus responsable et performant, et adapté aux besoins et au confort de tous.

En effet, basée sur la technologie LED, elle permet de réaliser 50 à 75% d'économie d'énergie par rapport aux ampoules dites classiques. La rénovation d'un patrimoine parfois très vieillissant permet également d'engager une démarche de remise à niveau sécuritaire et qualitative. Les progrès technologiques en matière de faisceaux lumineux permettent d'éclairer uniquement les zones utiles et de révéler plus fidèlement la voirie et ses abords.

Enfin, ce type d'installations permet d'intégrer de nouvelles technologies telles que des dispositifs de contrôle à distance, de détection de présence et autres capteurs pour varier l'intensité lumineuse selon les flux de trafic ou les besoins identifiés par la commune.

Avec la mise en place de cette nouvelle démarche moins coûteuse, Monsieur le Maire propose de rétablir l'éclairage public nocturne.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le rétablissement de l'éclairage public durant la nuit sur la totalité du village, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **Délibération n°2026-15 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER SUR LES PARCELLE N° D883 - D884**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 13 Février 2026, concernant les parcelles D883 et D884 pour une superficie totale de 1 300 m<sup>2</sup> : parcelles D883 et D884 classées en zone UB - N et PENAP, situées à Sainte Catherine 69440 - 240 Chemin des Garennes

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur les parcelles D883 et D884 pour une superficie totale de 1 300 m<sup>2</sup>.

#### **Délibération n°2026-16 : CONSTITUTION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE CONCERNANT LA SORTIE DE SECOURS DE LA HALLE DES TÊTES PLATTES**

Monsieur le Maire rappelle qu'après l'achat de l'ancien garage Maisonneuve, parcelle D393, situé 170 Rue des Ecoliers, celui-ci a été nettoyé et réaménagé en parking ouvert au public.

Ce bâtiment, appelé « Halle des Têtes Plattes » possède désormais une sortie de secours, située sur le pan Sud. En cas d'incendie et de situation d'urgence, cette sortie permettra d'évacuer rapidement les personnes présentes vers l'extérieur, c'est à dire sur les parcelles D237 et D289 appartenant à Messieurs BIETOLA Adrien et BOURGEOIS Victor, propriétaires du GAEC du Ravito - 2 Route des Jonquilles 69440 Sainte Catherine.

Monsieur le Maire informe qu'une convention de servitude de passage doit être établie entre la Commune de Sainte Catherine et les propriétaires desdites parcelles.

La constitution de cette servitude de passage devra faire l'objet d'un acte authentique devant notaire, les frais dudit acte restant à la charge du bénéficiaire de la servitude, la Commune. Cette servitude sera consentie à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la constitution de cette convention de servitude.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la constitution d'une convention de servitude de passage, à titre gratuit, sur les parcelles D237 et D289 appartenant à Messieurs BIETOLA Adrien et BOURGEOIS Victor propriétaires du GAEC du Ravito, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les frais notariés et toutes dépenses annexes seront à la charge de la commune, **DIT** que la convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

#### **Délibération n°2026-17 : ACHAT DE LA PARCELLE N°D223 APPARTENANT A LA SCI VHL**

Monsieur le Maire rappelle que la Municipalité a réalisé une offre de prix pour la parcelle n°D223 d'une superficie de 442 m<sup>2</sup> située Rue de la Guinande à sainte Catherine auprès de la SCI VHL, 40 Rue du Parc Saint Jean, 69220 Belleville en Beaujolais, en date du 1er octobre 2025 pour un montant de 8 000.00 € frais d'agence inclus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette offre de prix a été acceptée. Il propose d'approuver l'acquisition de la parcelle n°D223.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition la parcelle n°D223 d'une superficie de 442 m<sup>2</sup> située Rue de la Guinande, à Sainte Catherine auprès de la SCI VHL, 40 Rue du Parc Saint Jean, 69220 Belleville en Beaujolais, pour un montant de 8 000.00 €, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à cet achat, **DIT** que les tous les frais seront pris en charge par la commune.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que :

- Remerciements de Marion MARTY, pour la pose d'une nouvelle porte dans son cabinet d'ostéopathie.
- Lecture du courrier du président de l'association Rugby des Monts qui souhaiterait utiliser le stade municipal afin de réaliser les entrainements des joueurs de l'école de rugby. Après discussion et vu les travaux réalisés sur le terrain de foot, le Conseil Municipal donne une réponse négative au Club.
- Présentation des devis pour la mise en sécurité de la Rue de la Guinande. Le choix se porte sur la pose d'un coussin berninois en béton désactivé avec création de deux îlots en bordure. Patrice GRANGE recommande une largeur de 3.50 m pour le passage des engins agricoles.
- Recrudescence des vols sur la commune.
- Questionnement sur l'installation d'un garage au Moulin Vert. Celui-ci est implanté dans un bâtiment situé en zone inondable et naturelle. Le dossier est suivi par la CCMDL.

#### **Tour de table**

##### **Joëlle MASSE**

- Projets de l'Ecole Saint Jean-Pierre Néel : l'Equipe enseignante souhaite mettre en place un projet intitulé « Agir plutôt que consommer ». Elle prévoit le nettoyage de la nature autour du village ainsi que la plantation de graines ou de fleurs. A voir avec les futurs responsables communaux en charge de la vie scolaire.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le Jeudi 12 Mars prochain.

##### **Lucien DERFEUILLE**

- Chavassieux : les travaux sont maintenant terminés. La propriétaire de la petite bâtisse est satisfaite du travail réalisé. L'audience concernant le recours contre la DUP entre la Préfecture du Rhône et Madame Marguerite MONTAGNY aura lieu le Vendredi 6 Mars au Tribunal Administratif de Lyon.
- Camping : la vente définitive aura lieu le Lundi 27 Avril à 14h.

##### **Joël BOURGEOIS**

- Suite au bilan 2025 réalisé par la CCMDL, 48 000 frelons ont été piégés sur 75 % des communes du territoire. Distribution de pièges sélectifs pour une nouvelle campagne de piégeage qui débutera en Mars.

#### **Réunions**

CCAS (vote du budget)  
Installation du nouveau CM

Mardi 10 Mars à 20h30  
Vendredi 20 Mars à 20h30

Fin de séance à 22h15

La secrétaire de séance



Elodie GEY



Le Maire



Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le : **23 MAR. 2026**

Affiché le : **23 MAR. 2026**